

DEMANDE D'ÉQUIVALENCE OU D'EXEMPTION DE COURS



Faculté de médecine
Département de microbiologie, infectiologie et immunologie

Identification					
Nom		Prénom		Matricule	
Faculté		Programme		N° programme	
Adresse courriel	@umontreal.ca				

IMPORTANT : L'étudiant qui désire obtenir une équivalence ou une exemption de cours doit en faire la demande par écrit à la coordonnatrice du programme de baccalauréat en microbiologie et immunologie. Il doit fournir les pièces justificatives appropriées, au plus tard avant la 3^e semaine de cours, pour tous les cours de l'année académique.

Réservé à l'étudiant							Réservé au Département								
Avant de remplir le formulaire, veuillez lire attentivement les informations au verso							Demande								
Cours suivi Sigle titre du cours	Institution	Nombre de crédits	Trimestre	Année	Note obtenue	Cours correspondant	Acceptée	**Doit se soumettre à un examen d'équivalence	Refusée	Équivalences ou exemptions recommandées (sigle du cours)	Segment / Bloc	Obligatoire	Option	Commentaires	Traité dans Synchro (date et initiales de la TGDE)

****Date, heure, lieu :** _____

Signature de l'étudiant		Date	
Signature du professeur		Date	
Signature de la coordonnatrice		Date	



POLITIQUE D'ÉQUIVALENCE ET/OU D'EXEMPTION

POLITIQUE FACULTAIRE :

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence ou une exemption de cours doit en faire la demande par écrit à la coordonnatrice du programme de baccalauréat en microbiologie et immunologie. Il doit fournir les pièces justificatives appropriées, au plus tard avant la 3^e semaine de cours, pour tous les cours de l'année académique.

Une équivalence ou une exemption peut être accordée sur l'examen du dossier si :

1. Le cours réussi antérieurement faisait partie d'un programme universitaire reconnu.
2. Ce cours a été suivi au cours des cinq (5) dernières années.
3. Son contenu est jugé au moins égal à celui du cours dont on demande l'équivalence.

*Si la demande d'équivalence ou d'exemption ne répond pas aux conditions ci-dessus, l'étudiant peut être invité à se présenter à une épreuve écrite, préparée par le responsable du cours et approuvée par le directeur de programme, dans laquelle les connaissances de l'étudiant dans le domaine concerné sont évaluées. L'épreuve écrite aura lieu au plus tard le dernier lundi de septembre. L'équivalence sera accordée par le directeur si l'étudiant réussit cette épreuve à la satisfaction du responsable du cours. Un échec à cette épreuve est sans appel.

INSTRUCTIONS

À L'ÉTUDIANT :

1. Faire la demande en respectant la date indiquée par la Faculté pour chacun des cours.
2. Compléter la partie *Réservé à l'étudiant* du formulaire.
3. Joindre à la demande un relevé de notes ainsi qu'un bref syllabus du cours suivi.
4. Compléter un seul formulaire par demande.
5. Conserver une copie pour vos dossiers et retourner le formulaire rempli à la coordonnatrice, Fée-Ann McNabb, par [courriel](#) ou au local P-620 du pavillon Roger-Gaudry ou dans le casier #35 du secrétariat du Département de microbiologie, infectiologie et immunologie (vis-à-vis le local P-617 du pavillon Roger-Gaudry).

AU RESPONSABLE DE COURS :

1. Cocher votre décision dans la *Réserver au Département - Demande*.
2. Si nécessaire, déterminer la date, l'heure et le lieu de l'examen d'équivalence.
3. Signer.
4. Acheminer par courriel le formulaire à la coordonnatrice de programme, [Fée-Ann McNabb](#), ou le déposer dans le casier #35 du secrétariat du département de microbiologie, infectiologie et immunologie (vis-à-vis le local P-617 du pavillon Roger-Gaudry).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE RECONNAISSANCE DE CRÉDITS

8. RECONNAISSANCE DE CREDITS ET TRANSFERT DE COURS

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c3054>